

Raccordement à la fibre optique

Votre entreprise est-elle concernée ?

Toute entreprise située sur une zone d'activité ou à proximité installée sur le territoire des communautés d'agglomération de Brive et de Tulle en Corrèze, de Limoges Métropole en Haute-Vienne peut soumettre sa demande. Celle-ci sera étudiée par les commissions regroupant les collectivités et Axione Limousin.

Les démarches à effectuer

- 1- identifier ses besoins : voir le livret Axione ci-joint
- 2- se rapprocher d'un opérateur : dans le cadre de l'APAN, un partenariat a été négocié avec **DEVOPSYS**. Votre adhésion à l'APAN vous permet de bénéficier de tarifs préférentiels (voir ci-dessous)
- 3- remplir le formulaire ci-joint auprès de Limoges Métropole qui instruira votre demande de raccordement seulement si vous avez préalablement choisi un opérateur

L'offre commerciale de DEVOPSYS

Un tarif unique des frais d'accès à 500 € HT

50 % de remise pour les adhérents à l'association soit 250 € HT

Un abonnement fibre optique A-FTTB 2.10 Mb, au lieu de 200 € HT / mois, à

170 € HT / mois offre spécifique adhérent association Limoges Nord Océalim.

L'engagement est de 36 mois soit 30 euros d'économie par mois ce qui représente près de 1000 euros sur 3 ans.

Votre contact

DEVOPSYS 12, rue Gemini 87068 Limoges 05.87.03.03.03

contact@devopsys.com – www.devopsys.com